



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1. Dénomination de la fonction

Premier chef/première cheffe de clinique

Code fonction

7.09.017

2. But de la fonction

3. Description de la fonction

Cette fonction est définie au titre III, chapitre V du règlement des service médicaux.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux						Cl. max.
Points						Total